

# LA TOTALITE DES ECOLES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES PROPOSEES POUR UNE EVALUATION D'ECOLE REFUSE D'Y PARTICIPER !

## Motion de soutien aux équipes enseignantes des SEPT ECOLES de SAINT-MAUR-DES-FOSSES qui refusent de participer aux évaluations d'école, adoptée à l'unanimité des 40 enseignants réunis en RIS avec le SNUDI-FO 94, le jeudi 5/10/2023 à l'école élémentaire Diderot de Saint-Maur-des-Fossés

Nous, 40 enseignants des écoles de Saint-Maur-des-Fossés, syndiqués au SNUDI-FO 94, au SNUipp-FSU 94, au SE-UNSA 94 et non syndiqués, réunis en Réunion d'Information Syndicale avec le SNUDI-FO 94, n'acceptons pas la mise en place à marche forcée des évaluations d'école dont nous demandons l'abandon.

Les évaluations d'école ont pour objectif de territorialiser l'École publique en la soumettant à toutes les pressions locales .... Cela pourrait remettre en cause le cadre national de l'École publique et notre statut avec la multiplication de projets territoriaux imposés à chaque école dans la droite ligne de l'expérimentation marseillaise dont le Président Macron annonce la généralisation, et à l'image des écoles autonomes sous contrat que Mme Péresse entend mettre en place via son projet « *saisine pour un choc de décentralisation en Ile-de-France* ».

Nous tenons à rappeler que :

- aucun nouveau texte réglementaire n'encadre aujourd'hui les évaluations d'école. La réglementation actuelle, qui n'a pas changé depuis 2 ans, ne permet pas de les imposer. Les évaluations d'école ne peuvent être considérées que comme une « proposition » émise par le Conseil d'Évaluation de l'École et ne revêtent pas de caractère obligatoire,
- la participation à une évaluation d'école ne figure pas dans nos obligations réglementaires de service d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré. À ce titre, les « propositions » de découpage des 108h annualisées pour tenter de convaincre les collègues contreviennent au cadre réglementaire de nos ORS,
- rien dans les obligations réglementaires de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ne peut nous imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation », qui plus est avec les parents d'élèves, les élèves, les personnels municipaux (les gardiens, les responsables du périscolaire, les animateurs du périscolaire, les ATSEM...), les « partenaires » ou les élus locaux, ni de supporter une « évaluation externe »,
- très loin de l'actualisation des projets d'école, l'évaluation d'école s'apparente ni plus ni moins à un audit d'entreprise privée chargé de renforcer la tutelle des collectivités territoriales,
- le SNUDI-FO demande « *l'abandon des évaluations d'écoles* » et appelle les collègues à ne pas y participer et le SNUipp-FSU appelle les collègues à « *refuser collectivement de participer aux évaluations d'école* ».

**Conformément aux propos de la Madame la DASEN lors du CDEN du 13 octobre 2022, confirmant que les « évaluations d'écoles sont facultatives dans le département et au niveau national », confirmés par ceux de Madame la Rectrice lors du CSA de rentrée du 15 septembre 2023 : « Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées », nous soutenons les équipes enseignantes des écoles élémentaires Bled, Centre, Diderot, et les écoles maternelles Diderot, Ferry, Gatin et Schaken qui ont décidé de ne pas participer à ce dispositif, qui ne répond en rien à nos besoins pour améliorer le fonctionnement de l'école et faire évoluer nos pratiques professionnelles.**

Nous appelons toutes les écoles du département invitées à prendre part à ce dispositif à refuser collectivement d'y participer. Les évaluations d'école ne rentrent ni statutairement, ni réglementairement dans nos obligations réglementaires de service. Nul ne peut donc être contraint d'y participer !

Saint-Maur-des-Fossés, le 5/10/2023